

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

(Nombre de citoyens 63)

Président : M. Grégoire Clavien
Vice-Présidente : Mme Monique Vuignier
Conseillers : MM. Paul Berclaz, Emmanuel Amoos et Claude Clavien
Tenue du PV : M. Grégoire Jilg

M. le Président Grégoire Clavien souhaite au nom du Conseil communal une très cordiale bienvenue pour cette Assemblée primaire traitant du budget 2018 et remercie les personnes présentes qui se sont déplacées à cette occasion.

D'un point de vue formel, il constate que l'Assemblée primaire a été valablement convoquée il y a plus de 20 jours au pilier public et demande à MM. Fernand Bagnoud et Michel Gruner de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2017

M. le Président rappelle que le procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou, sur demande, auprès du secrétariat communal.

La lecture du PV n'étant pas demandée, l'Assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité.

2. Planification financière 2018-2021

M. le Président indique que la planification financière ne représente, au-delà de 2018, que des budgets d'intention, et reflète les priorités accordées par le Conseil au développement de notre commune. L'objectif est de donner une vue d'ensemble des investissements qui sont notamment liés à la construction de l'EMS et du parking ainsi qu'au réaménagement du centre du vieux village. Il sera procédé en parallèle à des investissements courants afin de maintenir les infrastructures existantes en ordre. Une phase d'investissements importants arrive à terme en 2018 avec la volonté du Conseil de les réduire d'ici à 2021. Cela permettra de procéder aux amortissements et à la diminution de la dette par habitant. Cette dernière reste faible selon les indicateurs de l'Etat du Valais. L'endettement par habitant apparaît d'ailleurs comme inférieur à celui qui avait été présenté dans la planification financière 2017-2020.

3. Lecture et approbation du budget 2018

M. le Président commente les éléments marquants du compte de fonctionnement, des investissements et de l'évolution de la dette communale qui demeure très raisonnable.

Le budget communal 2018 laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'205'400.- pour des charges de Fr. 5'686'600.00 et des revenus de Fr. 5'586'100.00. Compte tenu des investissements nets à hauteur de Fr. 2'304'000.00, le budget se solde par une insuffisance de financement de Fr. 1'098'600.00. L'évaluation des recettes s'est faite de manière prudente alors que le taux minimal d'amortissement de 10 % a été appliqué en conformité avec les directives cantonales.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget 2018 à la majorité avec deux abstentions et sans opposition.

4. Informations par dicastères

Mme Monique Vuignier – Vice-Présidente

passé en revue ses dicastères en évoquant :

- les diverses manifestations 2018 organisées par la commission du tourisme
 - Saint Sébastien le 21.01.2018
 - Journée Géranium le 05.05.2018
 - Journée Sentiers pédestre le 12.05.2018
 - Course du Benou le 02.06.2018
- le nouveau cours Seniors le lundi à 14h00
- la soupe de Carême le 09.03.2018 et le loto de l'Eglise le 25.03.2018
- la nouvelle application « Venthône » pour smartphone disponible dès janvier 2018.

M. Emmanuel Amoos – Conseiller communal

oriente l'Assemblée sur :

- le succès de la sortie d'été à Planige en juin
- le spectacle « Venthône entre dans les légendes » présenté par les enfants des écoles le mardi 19.12.2017 pour les Aînés et le jeudi suivant pour toute la population
- les activités hebdomadaires (pétanque) et mensuelles (jeux) de la commission sociale
- les repas du midi du 2^{ème} jeudi du mois à la Maison des Rencontres
- les effectifs de l'année scolaire 2017-2018
- les expositions 2018 au château et une rétrospective de l'année 2017
- la rédaction d'un livre sur Venthône
- les activités de la commission Jeunesse (Passeport Vacances et Bourask Festival).

M. Paul Berclaz – Conseiller communal

aborde les thèmes suivants :

- les travaux sur la route cantonale dans le village qui a également impliqué la réfection des conduites souterraines
- le réaménagement de la Route du Moulin
- la pose des conduites du chauffage à distance pour l'école dans la route de Monderessy
- la réalisation souterraine du Bisse des Bondes
- les travaux sur la route cantonale à la sortie du village et à Anchettes pour 2018
- l'acquisition de radars mobiles
- l'introduction de la taxe au sac au 01.01.2018.

A la question de M. Albert Amoos de quel droit la commune peut modifier le tonnage des routes, M. Paul Berclaz répond que la procédure sera suivie selon les directives émises par le service des routes.

Mme Véronique Iseli se soucie de la filière de recyclage que mettra en place la commune pour les déchets de cuisine. M. Paul Berclaz informe que la déchetterie accepte ce type de déchets, que les citoyennes et citoyens qui en ont la possibilité peuvent aménager un compost privé. Il existe aussi sur le marché des composteurs. Les conséquences de l'introduction de la taxe au sac restent pour l'instant encore une inconnue sur le comportement des individus. Il se peut que la commune doive adapter les mesures de récoltes des déchets.

M. Claude Clavien – Conseiller communal

apporte des précisions sur les points suivants :

- la transformation du bâtiment de la poste en bureau communal
- la rénovation du château en collaboration avec la bourgeoisie
- le réaménagement du centre du village
- les 10 dossiers de construction actuellement à l'enquête publique, 4 nouvelles autorisations délivrées, 6 villas et 2 immeubles en construction
- la procédure en cours pour radier auprès du registre foncier les servitudes de résidence principale, Venthône n'étant plus assujetti à la loi sur les résidences secondaires
- les conséquences de l'application à partir du 01.01.2018 de la Loi sur les constructions du 15.12.2016 et l'Ordonnance sur les constructions du 22.03.2017.

M. le Président remercie ses collègues du Conseil pour le travail effectué et leur engagement durant l'année écoulée.

5. Divers

M. Grégoire Clavien détaille le calendrier du second œuvre de l'EMS. La fin des travaux est prévue pour juin 2018, la mise en service suivra en juillet, la réception des ouvrages et le nettoyage s'étaleront d'août à septembre avant le déménagement en octobre.

Le bureau Transitec réalise une étude pour élaborer un concept de circulation et de parcage. L'ouverture du parking souterrain de l'EMS devrait être effective en mars 2018. L'option de vendre des places est abandonnée au profit de la location.

Le dernier contrôle des coûts fait ressortir un coût inférieur de Fr. 475'000.- pour l'EMS. Pour le parking, un surcoût de Fr. 50'000.- qui devrait être compensé par des réserves estimées à Fr. 210'000.-.

Les Conseils communaux de Miège, Venthône et Veyras ont validé le rapport final de fusion. Le site www.la-fusion.ch est désormais en ligne. Une conférence de presse le 10.01.2018 lancera la campagne sur la fusion. Le rapport de fusion sera également publié à cette date. Quatre soirées « Rencontres citoyennes » ainsi que la distribution d'un journal informeront les citoyennes et citoyens qui se prononceront sur la fusion le 10.06.2018. En cas d'acceptation, le Grand Conseil entérinera la fusion d'ici à 2019, le nouveau Conseil sera élu à l'automne 2020 et prendra ses fonctions le 01.01.2021. M. Alain Genoud s'interroge sur la nécessité d'investir dans un nouveau bâtiment administratif alors que le processus de fusion est lancé. M. Grégoire Clavien informe que l'acquisition est une décision stratégique, motivée par le prix attractif de l'objet et de sa localisation. La transformation sera simple pour garder une certaine marge de manœuvre afin d'affecter éventuellement les locaux à d'autres services. Le bâtiment accueillera d'ailleurs les bureaux de l'EMCR, initialement prévus à Veyras.

Venthône a anticipé l'application de la Loi sur les constructions du 15.12.2016 et l'Ordonnance sur les constructions du 22.03.2017 en procédant à l'analyse du dimensionnement des zones à bâtir. Dans un deuxième temps, l'analyse a été élargie au territoire réuni des communes de Miège, Venthône et Veyras. En finalité, il en résulte un surplus de 8.1 hectares d'ici à 2030 et 1.2 hectares d'ici à 2045. Sur la base de l'étude du bureau AGORA-plan, le Conseil décidera des zones de réserve pour une durée de deux ans. Les propriétaires concernés seront invités à participer à une séance où la démarche et les critères d'identification seront présentés par le bureau mandaté. La décision du Conseil fera l'objet d'une mise à l'enquête.

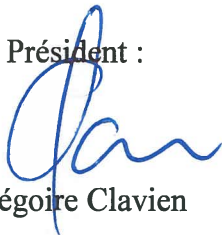
M. le Président remercie Fabienne Klingele, juge, et Allan Daetwyler, vice-juge, le secrétaire communal, Grégoire Jilg et son staff administratif, Nathalie Genoud, Victoria Dubulluit et les apprenties Shelly Valencia et Laura Chenet. Il associe également aux remerciements Charles-André Genoud et l'apprenti agent d'exploitation Stéphane Antille, ainsi que Bernard Bagnoud et Fabrice Genoud qui ont œuvré ces derniers jours au déneigement du village.

Arrivé au terme des divers, M. le Président remercie également les participants de leur attention, les invite à partager le verre de l'amitié et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, et que santé, bonheur soient au rendez-vous en 2018.

L'Assemblée est levée à 21h35.

Le Président :

Grégoire Clavien



Le Secrétaire :

Grégoire Jilg

